



Table ronde « continuité éducative au service du mineur »

Interventions :

Muriel Eglin, présidente du TPE de Bobigny

Julie Morel, vice-procureure de Bobigny (DIFAJE)

Claire Girard, greffière du pôle TPE de Bobigny

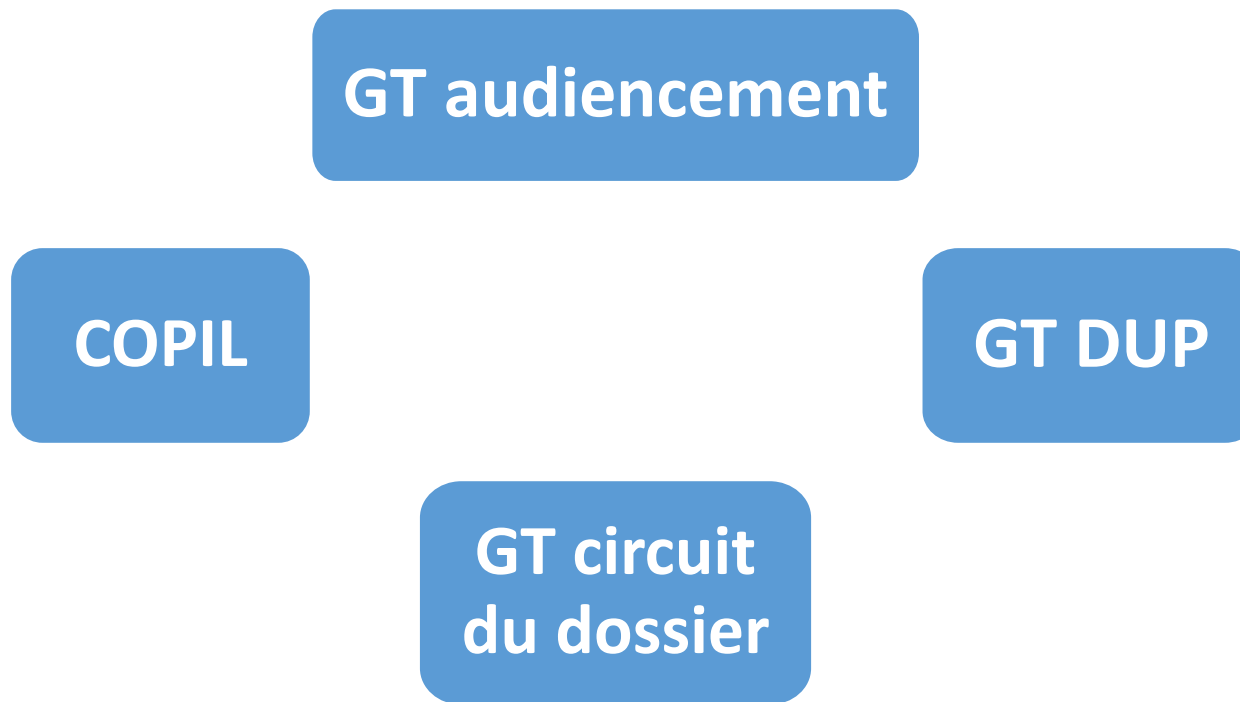
**Le TPE confronté aux enjeux
de la continuité éducative**

Une démarche d'appropriation partagée

- Une réforme d'ampleur source d'inquiétudes - **connaître et comprendre pour une mise en œuvre maîtrisée.**
- Des présentations ciblées, favorisant **de riches échanges** :
 - ◇ acteurs de la juridiction (*décembre 2020*)
 - ◇ ateliers d'appropriation (*avril-septembre 2021*)
 - ◇ barreau (*mai 2021*)
 - ◇ assesseurs (*juin 2021*)

Une démarche d'appropriation partagée

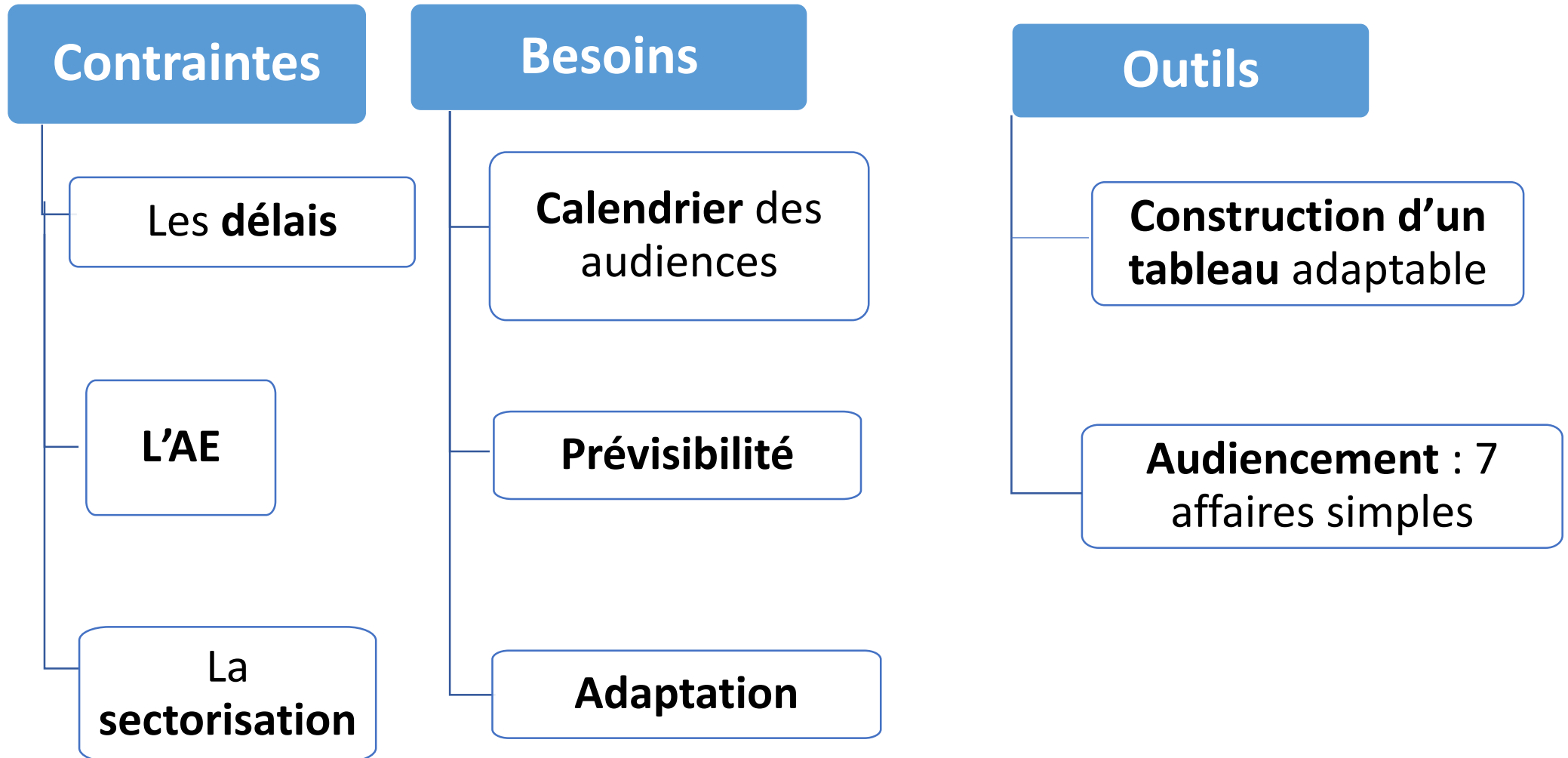
- Une **démarche interne structurée** autour de lieux d'échanges.



- **Ouverture progressive** aux acteurs de la juridiction.

Un audiencement adapté

L'enjeu de l'audiencement : s'assurer d'un nombre d'audiences suffisant
équilibrer la charge des cabinets.



Un audiencement adapté (enjeux greffe)

- **Avant l'audience :**
- points de vigilance pour la mise en état du dossier
- **A l'audience :**
- rôle classique du greffier
- **Après l'audience :**
- respect des délais contraints, enjeu de la signification et du suivi

Autres enjeux : fluidité des échanges avec les acteurs ; bonne circulation du dossier

Un audiencement adapté (COPIL audiencement)

◆ Situation actuelle	◆ CJPM
Une COPJ = un créneau	<ul style="list-style-type: none">• Une complexité accrue pour le parquet• Risques : sous-calibrer les dossiers ; rompre la continuité éducative

- **Objectif:** recherche d'un juste calibrage
- Création d'un **comité de pilotage audiencement** trimestriel

Une politique pénale ajustée

- **Adaptation anticipée de la politique pénale** : enjeu d'une transition réussie entre les deux procédures.

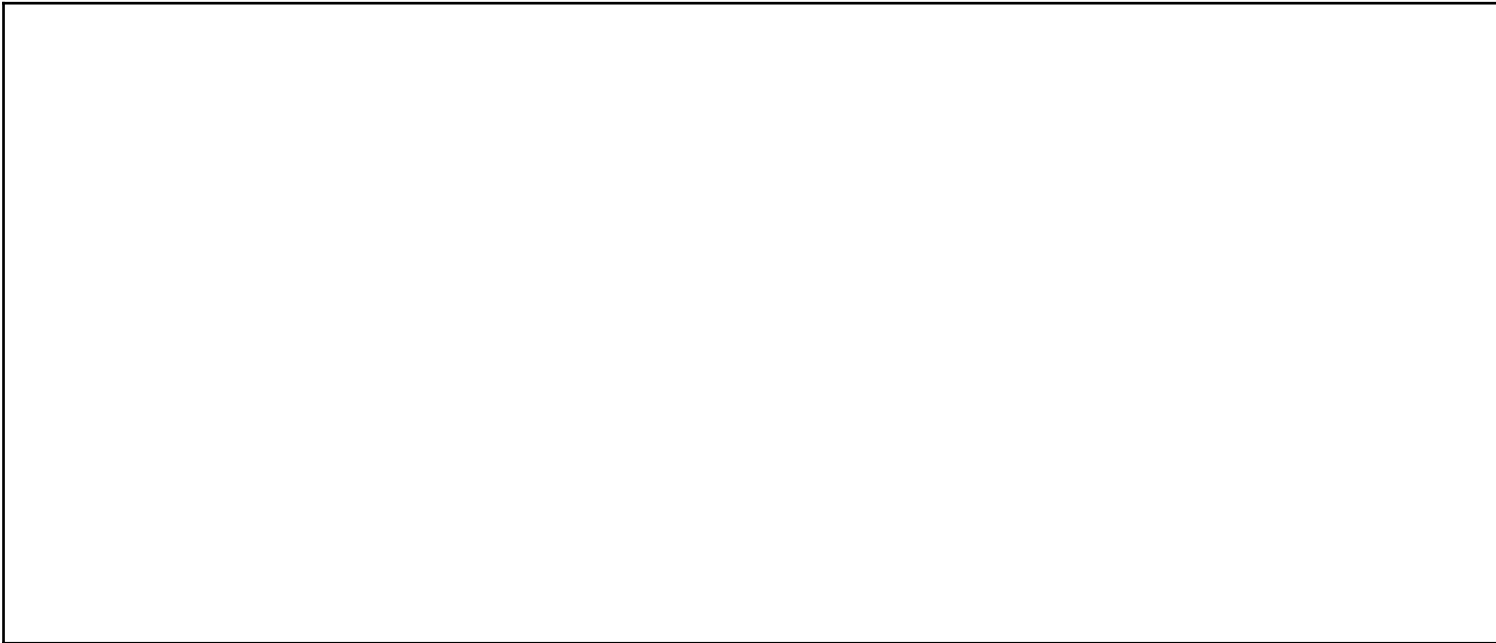
Objectifs : apurement des stocks, respect des délais.

- **Orientations de politiques pénales avec le CJPM**

- ◇ alternatives aux poursuites
- ◇ choix culpabilité chambre du conseil/TPE
- ◇ les défèvements
- ◇ critères d'orientation en audience unique

Un circuit du dossier : prévisibilité des étapes

- **Rôle déterminant du greffier dans la préparation de l'audience :**



- **Enjeu de la numérisation, rangement uniformisé, mise à jour du vademecum du greffe.**

Un circuit du dossier : prévisibilité des étapes

• Fiche de suivi

- **Enjeu:** remplissage correct par tous les acteurs.

FICHE DE SUIVI DOSSIER / n° parquet :

Mineurs
1 :
2 :
3 :
4 :
5 :

Audience de culpabilité : audience du

MISE EN ETAT DE L'AUDIENCE DE CULPABILITÉ :

convocation régulière du mis en cause à défaut citation :
convocation représentants légaux
avis victime avis CPAM
convocation avocat de permanence avocat choisi :
convocation interprète (langue :)
transmission du dossier le cabinet juge des enfants pôle TPE
réquisition écrite du parquet : oui / non
rapport SEAT
consultation du dossier par l'avocat le envoi procédure via PLEX
consultation du dossier par les assesseurs le
consultation du dossier par le parquet le

SUIVI DE L'AUDIENCE DE CULPABILITÉ :

suivi informatique (cassiopee)
envoi des mesures aux services lien avec un autre dossier (MAEE) : oui / non
AFM avocat n° parquet :
rédaction des jugements le
jugement à la signature le
exécution de la décision le
transmission pour renvoi à audience sur la sanction : JE TPE à l' audience du
Disjonction pour :

Audience sur la sanction : audience du

MISE EN ETAT DE L'AUDIENCE SUR LA SANCTION :

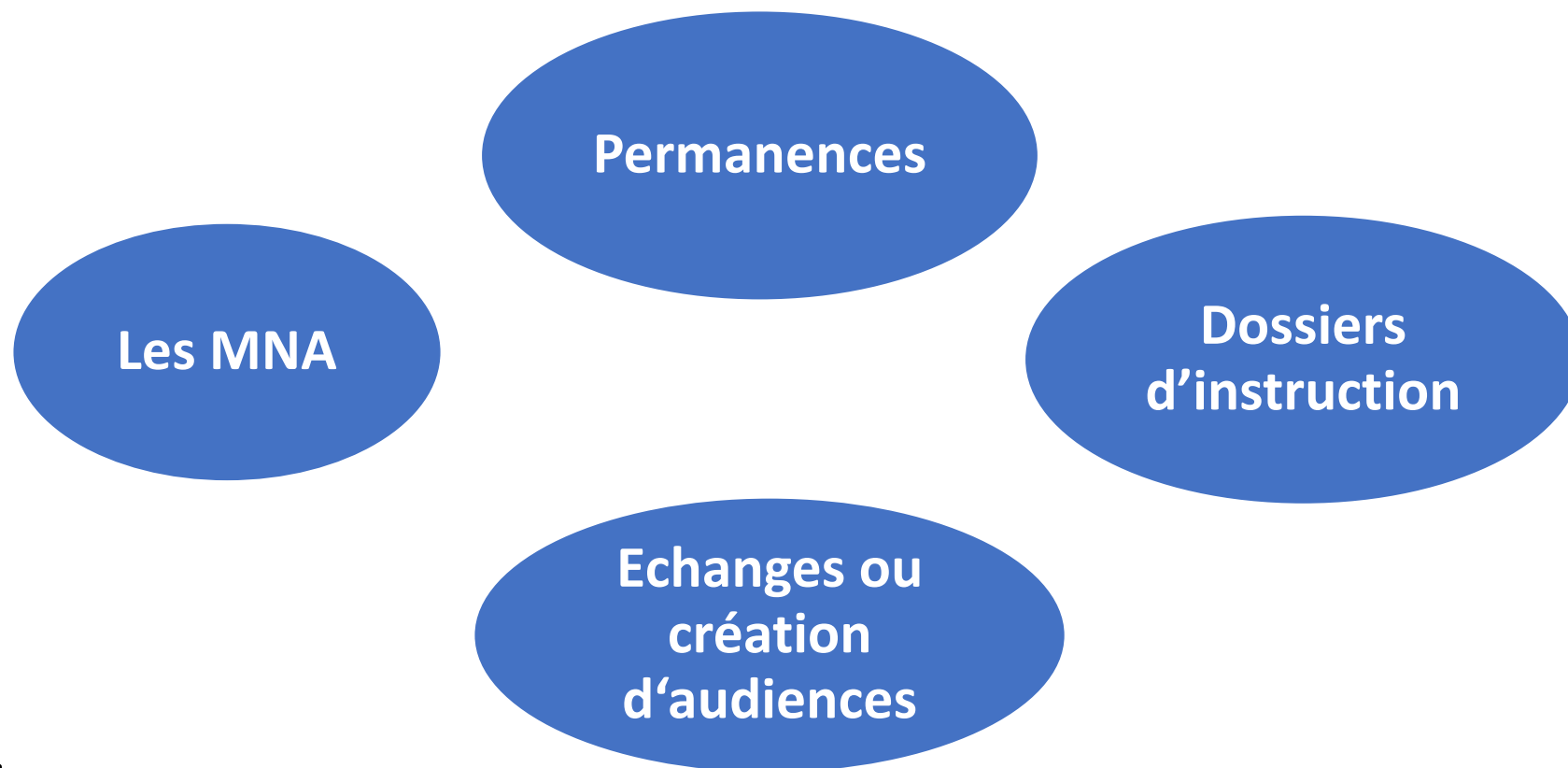
citation du mis en cause (en cas d'absence à l'audience de culpabilité)
citation représentants légaux (en cas d'absence à l'audience de culpabilité) père mère
avis aux services éducatifs
avis à victime / citation à Partie civile / avis à Partie civile déjà indemniée
présence du rapport du service éducatif
consultation du dossier par l'avocat le
consultation du dossier par les assesseurs le
consultation du dossier par le parquet le

SUIVI DE L'AUDIENCE DE SANCTION :

suivi informatique (cassiopee) envoi des mesures aux services
AFM jugement à la signature
rédaction du jugement création du dossier post sentenciel
exécution de la décision

Une organisation équilibrée

- Des marges de manœuvre :



- Objectifs :



garantir l'équilibre du traitement civil

et pénal



continuité d'intervention du JE de

secteur



équilibre de la charge des cabinets

A suivre...

Une adaptation aux réalités

La poursuite d'un dialogue continu

MERCI DE VOTRE ATTENTION